

**Décret n° 93.1410 du 29 décembre 1993**

**Dossier d'Information du Public**

**Année 2018**



**TriNéo SAS**

**24, rue Henri Becquerel**

**93270 SEVRAN**

Tél. : 01.41.52.23.10

Fax : 01.41.52.23.19

## **SOMMAIRE**

<b>PRESENTATION DE L'INSTALLATION.....</b>	<b>3</b>
<b>ETUDE D'IMPACT .....</b>	<b>6</b>
<b>NATURE, QUANTITE ET PROVENANCE DES DECHETS .....</b>	<b>6</b>
<b>ANALYSES .....</b>	<b>9</b>
<b>PARTICULARITES .....</b>	<b>9</b>

## Présentation de l'Installation

### • Généralités

Le centre de tri, situé sur la commune de Sevrans, est une installation classée soumise à autorisation.

Cette installation est régie par les arrêtés préfectoraux listés ci-dessous :

- Arrêté préfectoral d'autorisation n°07-0710 du 2 Mars 2007 relatif à l'exploitation d'un centre de tri de déchets ménagers issus d'une collecte sélective.
- Arrêté préfectoral complémentaire n°2011-2065 du 22 Août 2011 relatif à la mise à jour du classement des rubriques des installations classées pour la protection de l'environnement.
- Arrêté préfectoral complémentaire n°2014-2642 du 12 octobre 2014 relatif à l'exploitation des installations classées pour la protection de l'environnement.
- Arrêté préfectoral complémentaire n°2017-0066 du 6 janvier 2017 relatif à l'exploitation d'installations classées pour la protection de l'environnement par la société Trinéo Ehol.

Le centre de tri de Sevrans est un centre de tri de collectes sélectives, appartenant au Syctom, l'agence métropolitaine des déchets ménagers, syndicat intercommunal de traitement des déchets ménagers regroupant, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2018, 85 communes (la commune de Noisy-le-Grand ayant rejoint le Syctom à cette date) de 11 établissements publics territoriaux (EPT) sur les 12 qui constituent la métropole du Grand Paris, ainsi que de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

La finalité du centre de tri est de séparer, par catégories, les déchets ménagers recyclables (papiers et emballages) collectés sélectivement par les collectivités adhérentes du Syctom suite au geste de tri des habitants.

Le centre de tri a été initialement mis en service le 1<sup>er</sup> novembre 2008.

Son exploitation est confiée à la société TRINEO, filiale du groupe IHOL Exploitation, depuis le 1<sup>er</sup> février 2014.

Celle-ci a effectué une première modernisation du procédé de tri, du 14 avril 2014 au 31 mai 2014, puis une seconde du 12 août 2016 au 17 août 2016.

### Descriptif de l'installation et de l'activité du site

Le centre est installé sur un terrain de 11 320 m<sup>2</sup>.

Il comporte 2 bâtiments :

- Un bâtiment administratif dédié aux bureaux, aux locaux du personnel et aux salles d'accueil du public<sup>1</sup>
- Un bâtiment technique regroupant :
  - o un hall de réception des bennes et de stockage «amont» des déchets en attente de tri,
  - o un hall comprenant le procédé de tri, les équipements de conditionnement et la zone de stockage des produits triés en attente d'expédition,
  - o des locaux techniques (atelier, garage,...)

Les déchets traités sont exclusivement constitués de déchets ménagers collectés sélectivement apportés par les collectivités adhérentes du Syctom.

Les collectes sélectives qui sont acheminées au centre de tri sont désignées par le Syctom en fonction de la situation géographique des lieux de collectes et des garages de bennes de collecte d'une part, et des capacités des différents centres de tri du Syctom d'autre part.

Le bassin versant du centre de tri est composé, depuis 2008, des communes d'Aulnay-sous-Bois, Le Blanc Mesnil, Clichy-sous-Bois, Coubron, Le Raincy, Livry Gargan, Sevrans, Tremblay

---

<sup>1</sup>Accueil de groupes sur demande auprès du Syctom ; organisation de journées portes ouvertes.

en France, Vaujours et Villepinte. A celles-ci, se sont ajoutées en 2014 les communes du Bourget, de Dugny et Drancy (depuis juin 2014), Pavillons-sous-bois depuis décembre 2014, Villemomble depuis janvier 2015 et Gagny depuis janvier 2016.

Conformément aux consignes de tri données aux habitants, la collecte sélective est principalement composée de :

- Tous les papiers,
- Tous les cartons,
- Les briques alimentaires,
- Les emballages métalliques (conserves, barquettes, canettes, aérosols vides,),
- Les bouteilles et flacons en plastiques,
- À titre expérimental depuis 2012 tous les autres emballages plastiques (pots, barquettes, blisters et souples).

Les déchets apportés comprennent également une proportion d'environ 31% de matières non valorisables (refus et fines).

A l'arrivée des bennes de collecte, celles-ci sont pesées (présence de 2 ponts bascules en entrée et sortie du centre), passent devant un détecteur de radioactivité, puis sont déversées dans une loge de déchargement du hall de réception.

Un contrôle qualité est systématiquement effectué pour déclasser et isoler les collectes trop souillées pour être triées et recyclées. Celles-ci (moins de 0.25% des apports), sont considérées dans leur intégralité comme refus.

#### Description du procédé de tri :

Le procédé de tri du centre à Sevran, modernisé par IHO Exploitation au printemps 2014, puis au mois d'août 2016 comporte désormais 4 grandes étapes :

- Un pré-tri manuel, réalisé en cabine par des opérateurs (4 par équipe), permettant d'enlever du flux les gros refus ou les gros éléments valorisables (gros cartons, gros bidons, grands films plastiques, gros éléments en acier ou DEEE), susceptibles de gêner le reste du procédé ;
- Une séparation mécanique, réalisée par un crible balistique associé à un défineur permettant de séparer le flux de déchets par forme (corps plats contenant majoritairement des papiers/cartons, corps creux contenant majoritairement les plastiques et métaux) et par taille (élimination de la fraction fine inférieure à 60mm) ;
- Un tri automatique réalisé par 5 machines de tri optique, un « overband » (aimant positionné au-dessus d'un tapis permettant de capter les déchets en acier), un séparateur à courants de Foucault (permettant de capter les emballages en aluminium) ;
- Un contrôle qualité de l'ensemble des flux réalisé par 8 agents de tri par équipe, répartis sur 5 tables de tri différentes. Leur rôle est d'ôter du flux préalablement trié par les machines les indésirables de tri (orientés en refus) et les autres matières valorisables, qui sont alors renvoyées vers le process automatisé.

Le procédé de tri peut être piloté à partir d'une supervision informatisée permettant de régler à distance différents paramètres.

#### Performances :

Grâce aux modernisations successives, la capacité de traitement a été portée à 6t/h. Les conditions de travail ont été améliorées, pour répondre notamment aux difficultés du tri des emballages plastiques autres que bouteilles et flacons. Un taux de valorisation de 97% des déchets valorisables est attendu et les films plastiques en PEBD sont maintenant isolés.

A l'issue du tri, les différentes matières sont conditionnées pour optimiser le stockage et le transport :

- Conditionnement en paquets pour les aciers ;
- Conditionnement en caisses grillagées pour les DEEE, et en vrac pour l'aluminium et les platinages ;
- Conditionnement en balles pour tous les autres matériaux valorisables ;
- Conditionnement en benne compactrice pour les refus.

### Devenir des déchets triés

Chaque matériau est ensuite chargé dans les camions affrétés par les filières de reprise pour partir vers sa destination de recyclage, valorisation ou élimination :

Matériaux	Repreneurs et Destinations	Devenir
Papiers (Journaux, Revues, Magazines, papiers imprimés, ...)	UPM-Kymmene Chapelle Darblay / Rouen – 76	Journaux
Acier	ARCELOR MITTAL - 59	Acier
Cartons (E.M.R.) (*)	SUEZ – 10 ou 02	Cartons d'emballage
Aluminium	REGEAL-AFFIMET Compiègne – 60	Aluminium (pièces pour automobiles)
P.E.T. (*)	Sita négoce – 78 Usine FPR de Limay	PET : bouteilles ou applications textiles
P.E.H.D + pots et barquettes (*)	PAPREC Diverses usines en France	PEHD : objets courants PEHD / canalisations assainissement
Gros de magasin (GDM) (*)	UDREP - 62	Papiers / cartons
Films et housses plastiques	SUEZ - 71	films en PEBD
Emballage pour Liquide Alimentaire (E.L.A.) (*)	Novatissue - 88	Papiers d'hygiène
Petits Electro Ménagers	TRIADE - 95	Dépollution et récupération des métaux
Refus	UVE (*) du Sycatom à Saint-Ouen - 93	Valorisation énergétique

(\*) Voir glossaire en annexe.

### Fonctionnement de l'installation :

Le site est ouvert de 7h00 à 20h30 du lundi au vendredi et de 7h00 à 15h00 le samedi pour la réception des collectes. En dehors des horaires de travail (6h30-21h30), il est contrôlé et surveillé par une société de gardiennage avec la présence systématique d'un gardien in situ.

Le tri est effectué généralement du lundi au vendredi en 2 postes de 6h45 de travail effectif.

Le site employait, en 2018, 40 personnes permanentes.

Les équipes étant constituées, nous avons axé l'année 2018 sur la fiabilisation des connaissances et le développement personnel de nos employés. En particulier, certains salariés ont pu évoluer vers de nouvelles fonctions : conducteur d'engins (2 employés), technicien de

maintenance (1 employé), chef d'équipe (2 employés en remplacement), avec une formation permanente auprès de nos agents de tri sur nos critères et exigences QSE.

### **Amélioration du process du centre de tri en 2018 :**

La mise en place d'un compacteur pour les refus de tri a été réalisée en 2017. Nous avons consacré le début de l'année 2018 à la fiabilisation de l'utilisation de la benne compactrice. Les refus sont ainsi acheminés dans les unités de valorisation énergétiques de Saint-Ouen ou Ivry-sur-Seine avec pour objectif une valorisation énergétique de ce produit.

### **Certification ISO9001:2015, ISO14001:2015 et OHSAS 18001:2007**

La société TriNéo est triple certifiée Qualité, Environnement et sécurité (ISO9001, ISO14001 et OHSAS 18001). Ces certifications ont été intégralement renouvelées en juillet 2018.

## *Etude d'Impact*

L'étude d'impact et ses mises à jour sont disponibles sur simple demande.

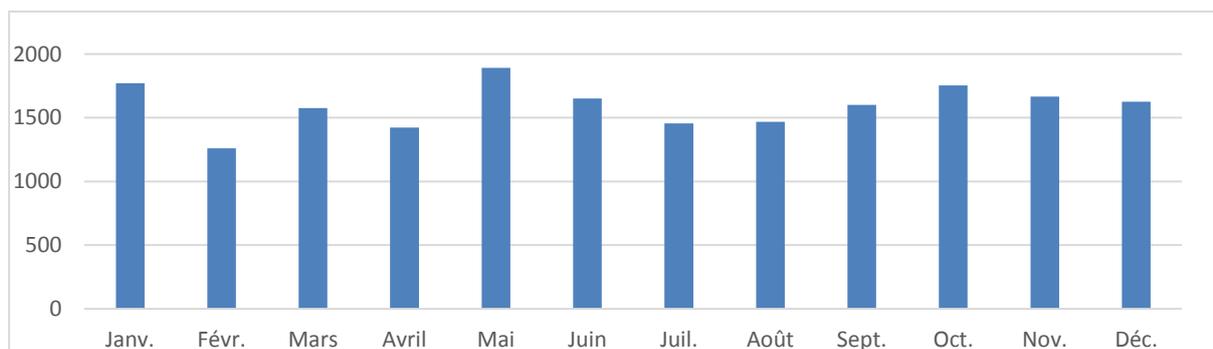
## *Nature, quantité et provenance des déchets*

- **Quantité de déchets entrants**

En 2018, le centre de tri a reçu 19141 tonnes de collectes sélectives multi matériaux, dont 47 tonnes ont été déclassées (c'est-à-dire qu'elles ont été traitées en tant qu'ordures ménagères car leur mauvaise qualité ne permettait pas leur tri sur chaîne).

2018	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
Entrants	1771	1261	1575	1423	1892	1650	1455	1469	1600	1754	1665	1626	19141
Acceptés	1769	1255	1572	1413	1886	1645	1448	1469	1600	1751	1659	1626	19093
Déclassés	2.54	6.48	2.86	9.08	6.16	4.18	6.86	0.00	0.00	2.84	6.24	0.00	47.24

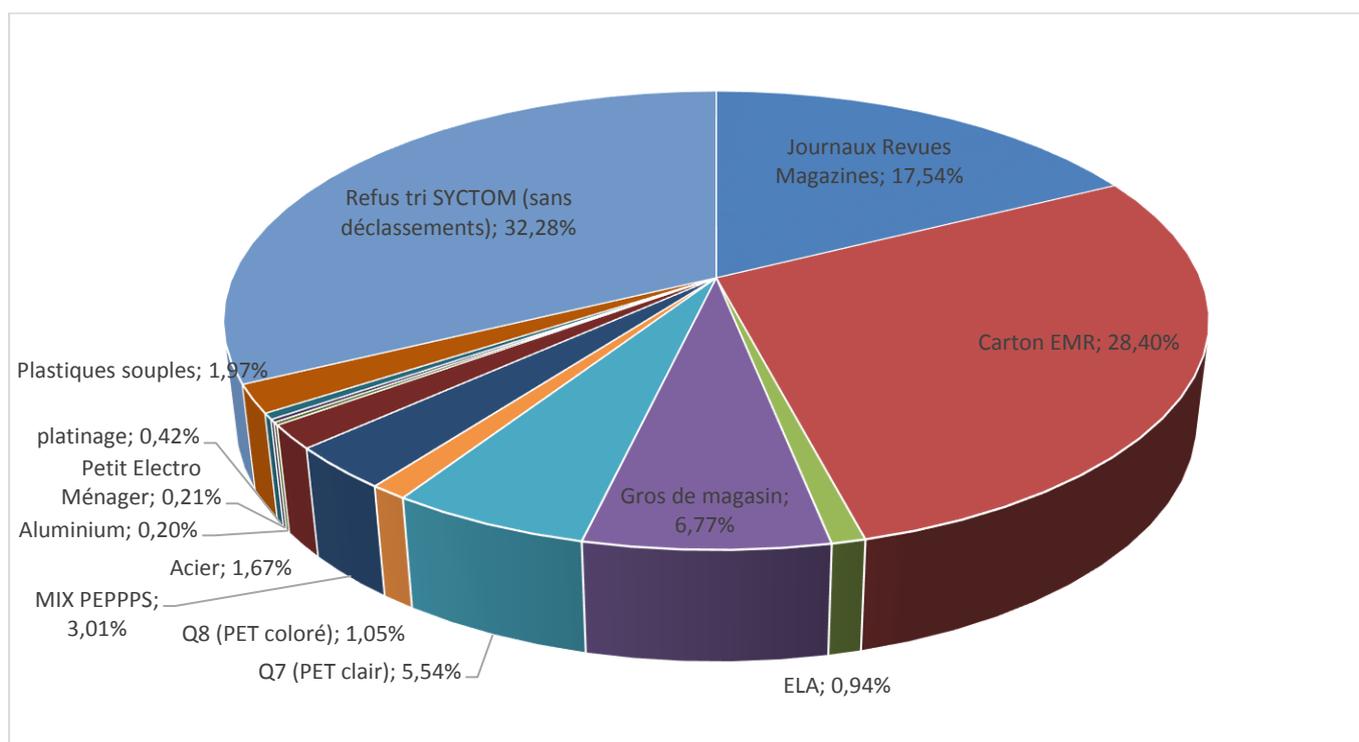
### **Réception des collectes (en tonnes) CS 2018**



- **Quantité de déchets évacués en tonnes**

Matières	tonnes
Journaux Revues Magazines	3 266
Carton EMR	5 288
ELA	175.7
Gros de magasin	1 261
Q7 (PET clair)	1 032
Q8 (PET coloré)	195
MIX PEPPPS	560
Acier	311
Aluminium	37
Petit Electro Ménager	39.7
platinage	79.6
Plastiques souples	367
Refus tri SYCTOM (incluant les fines, et sans déclassements)	6011

### **Répartition des matières sortantes 2018**



- **Synthèse des consommations électriques**

Mois	Puissance active (kWh)
Janvier 2018	170 243
Février 2018	143 245
Mars 2018	148 660
Avril 2018	97 168
Mai 2018	84 522
Juin 2018	74 484
Juillet 2018	88 294
Aout 2018	70 965
Septembre 2018	72 349
Octobre 2018	76 964
Novembre 2018	73 562
Décembre 2018	169 723
<b>TOTAL</b>	<b>1 270 359</b>

Malgré la nouvelle installation pour le compactage des refus et l'absorption de tonnages supplémentaires, la consommation électrique reste quasi constante par rapport au tonnage traité.

- **Synthèse des consommations d'eau**

Consommation globale Eau de ville : 1 637m<sup>3</sup> (sanitaire, arrosage) pour l'année 2018. Nous avons eu une augmentation anormale de la consommation d'eau, suite à une grosse fuite du réseau enterrée. Pour éviter cela, nos équipes effectuent des contrôles hebdomadaires.

- **Synthèse des Déchets générés sur le site**

Les déchets liés à la maintenance des installations sont récupérés par les services de maintenance. L'entretien de l'installation de traitement des eaux pluviales a été effectué et le pompage des deux séparateurs hydrocarbures a été fait le 13 décembre 2018.

## Analyses

**Contrôle des eaux de rejet du site** - Prélèvement fait le 23/05/2018 (rapport en annexe de ce dossier) :

Arrêté d'autorisation préfectoral article 4.3.8	Valeurs seuil de l'AP	Résultats	Unités
Température	<30°C	16.1	°C
pH	Entre 5.5 et 8.5	7.31	pH
Couleur : modification de la coloration du milieu récepteur mesurée en un point représentatif de la zone de mélange	<100mgPt/l	80	mg Pt/l
Matières en suspension (M.E.S.)	<35mg/l	7.6	mg/l
Demande Biologique en Oxygène (D.B.O.5)	<25mg/l	2.6	mg O2/l
Demande Chimique en Oxygène (D.C.O.)	<125mg/l	37	mg O2/l
Azote Kjeldhal	<30mg/l	2.16	mg N/l
Phosphore total	<2mg/l	0.08	mg P/l
Hydrocarbures totaux	<10mg/l	<0.1	mg/l
Total Métaux Lourds	<15mg/l	<2.3	mg/l

**Toutes ces valeurs sont conformes aux seuils fixés dans l'arrêté d'autorisation d'exploiter**

## Particularités

### **Communication : Visites du centre de tri**

Une visite dédiée aux jeunes publics a été organisée en juin 2018 par le SYCTOM. Le site a accueilli plus de 300 élèves des communes de Tremblay-en-France, Sevran et Aulnay-sous-Bois.

Afin de continuer la démarche d'implication des acteurs majeurs du tri et de la valorisation, dans une optique de sensibilisation à la gestion des déchets, d'acceptation des équipements et de transparence, les visites professionnelles et à destination du grand public ont pu reprendre sur site. Nous n'en comptons pas moins d'une dizaine sur 2018. Elles ont concerné principalement les professionnels du secteur des déchets.

Enfin, le site a accueilli des professionnels de l'information, comme EUROPE 1, LIBERATION, LES ECHOS et France BLEU pour des reportages vidéos et écrits.

## ANNEXE - GLOSSAIRE

**Apport volontaire** : mode de collecte sélective dans lequel les habitants apportent les matériaux triés en vue du recyclage dans des conteneurs appropriés situés dans des lieux publics (c'est souvent le cas de la collecte du verre).

**Collecte sélective** : collecte des déchets déjà triés par les usagers en vue de leur recyclage (emballages, papiers, verre).

**DEEE** : déchets d'équipements électriques ou électroniques

**ELA** : Emballages pour Liquides Alimentaires: briques alimentaires et autres emballages complexes en carton (sorte 5.03 selon la norme EN643).

**EMR** : Emballages Ménagers Récupérés: tous types d'emballages en cartons et cartonnettes (sorte 5.02 selon la norme EN643).

**Encombrants ou monstres** : déchets des ménages trop volumineux pour être mis à la poubelle (électroménager, meubles)

**Fines** : éléments de taille inférieure à 65 mm et considérés comme non valorisables.

**GDM** : Gros De Magasin: mélange de diverses sortes de papiers et cartons, contenant moins de 40% de journaux et illustrés (sorte 1.02 selon la norme EN643).

**Indésirables** : Corps étrangers au matériau à recycler, nuisibles au bon déroulement de la valorisation

**ISDND** : Une installation de stockage des déchets non dangereux est un centre où l'on stocke les déchets ultimes comme par exemple les refus de tri.

**Installations classées** : installations qui peuvent être sources de dangers ou de pollutions et dont l'exploitation est réglementée. On distingue celles qui sont soumises à enregistrement, à déclaration à la préfecture et celles qui sont soumises à autorisation préfectorale après enquête publique.

**MIX PEPPPS** : ensemble des déchets d'emballages constitués de polyéthylène (PE), polypropylène (PP) ou polystyrène (PS). Ces trois types de plastiques peuvent être repris en mélange par un repreneur qui en assure la séparation en tête de son installation. Ces types de plastiques correspondent généralement à des bouteilles et flacons opaques (bouteilles de lait, bidons de lessive...), à des pots et barquettes opaques de produits laitier (yaourts, beurre,).

**Papiers :** ensemble des papiers (brochures, illustrés, catalogues, imprimés, journaux, annuaires, horaires lus ou usagés, avec ou sans agrafe, exempts de couvertures rigides...) (catégorie 1.11 selon la norme EN643). Cette catégorie est parfois dénommée par son appellation historique de JRM.

**PEBD (Polyéthylène basse Densité) :** matière plastique utilisée pour les films et housses.

**PEHD (Polyéthylène Haute Densité) :** Matière plastique opaque utilisée pour la fabrication de bouteilles de lait, flacons de lessive, d'adoucissant....

**PET (Polyéthylène Téréphtalate) :** Matière plastique transparente utilisée pour la fabrication de bouteilles d'eau, de boissons gazeuses, de vin, d'huile...et pouvant être teintées en bleu, vert, marron...

**Platinage :** mélange de déchets métalliques divers (hors déchets d'équipements électriques ou électroniques), arrivant par erreur dans le centre de tri mais faisant l'objet d'une séparation au pré-tri en vue de leur valorisation (ex : cintres, casseroles, barres métalliques...)

**Pots et Barquettes :** Par simplification, tous les emballages en plastique rigide autres que les bouteilles et flacons (pots, barquettes, blisters...). Ces emballages ont été introduits par la consigne de tri élargie.

**Refus de tri (indésirables) :** dans le centre de tri, emballages trop souillés ou matériaux non récupérables pour le recyclage, ainsi que les fines. Ils sont extraits par les trieurs pour ne pas polluer les matériaux envoyés vers les filières de recyclage.

**UVE (unité de valorisation énergétique) :** installation de traitement des déchets par brulage, permettant de produire, notamment, de l'électricité et/ou de la chaleur.